



## SEANCE du 01 Juillet 2020

**Date de convocation :**  
24/06/2020  
**Date d'affichage :**  
24/06/2020

Le premier juillet deux mil vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 27  
**Présents :** 24  
**Votants :** 26

### Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Katell VALOGNE, Thierry OURRY, Céline LAUTOUR, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Serge DELAHAYE, Thierry ETIENNE, Alain LEBAS, Bruno DELARUE, Jean-Yves LEROUX, Emmanuelle VOYER, Laurence AUGUSTE, Karine VOISIN, Gaëlle VALLEE, Ophélie BELIN, Aurore HOLLEY, Catherine KERVADEC, Pierre AUBRII, Kristina LABBEY, Christelle HAMCHIN, Olivier OSMONT

Excusés : Sébastien SANIER ayant donné pouvoir Bruno DELARUE, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT ayant donné pouvoir à Alain HOLLEY, Aurore HOLLEY

**Secrétaire de séance :** Mme Katell VALOGNE

M. HOLLEY ouvre la séance et accueille les conseillers municipaux ainsi que Mme BARDIN-GIRARD, trésorière et conseillère aux décideurs locaux.

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

La parole est donnée à Mme BARDIN-GIRARD qui pour les membres du conseil municipal propose une présentation simplifiée du budget de la collectivité avec les chiffres de l'année 2019 ainsi que l'articulation des deux sections (fonctionnement – investissement).

### **44 /2020 – démission d'un conseiller municipal et remplacement**

Monsieur HOLLEY donne lecture du courrier en date du 21 juin 2020 par lequel Monsieur Stéphane VOISIN présente sa démission de sa fonction de conseiller municipal.

Comme le prévoit le code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

Aussi M. le Maire déclare installer M.Olivier OSMONT en tant que conseiller municipal.

#### **45 / 2020 - Fixation des taux d'imposition des deux taxes directes locales**

	Taux	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	15,59	2 585 000	403 002
Taxe foncière (non bâti)	27,99	499 000	139 670

Soit un produit fiscal attendu de 542 672 € sans modification des taux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour le maintien des taux tels que présentés ci-dessus.

#### **46 / 2020 - Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1638 du code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de la taxe d'habitation et/ou taxe foncière sur les propriétés bâties et/ou taxe foncière sur les propriétés non bâties de la commune de SAINTE MERE EGLISE issue de la fusion des communes de Sainte-Mère-Eglise, Carquebut et Ravenoville

Monsieur HOLLEY propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition.

Compte tenu qu'en matière de taxe d'habitation, les procédures en cours de lissage sont suspendues en 2020, 2021 et 2022 et ne reprendront qu'en 2023 sur les résidences secondaires.

Vu l'article 1638 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité,

- décide de maintenir le lissage des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) sur le territoire de la commune de Sainte-Mère-Eglise issue de la fusion tel qu'il avait été prévu par délibération n° 96/2018 en date du 15 novembre 2018,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **47/2020- vote du budget 2020 de la commune**

Monsieur HOLLEY indique, pour ce budget 2020, avoir joué la prudence notamment avec l'effet COVID 19 où nombre de frais ont été engagés. Le projet de budget 2020 de la commune est présenté dans le détail.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 3 408 909,00 €
- section d'investissement : 2 547 369,00 €

M. AUBRIL souhaite que soit inscrite la somme de 3000 € afin d'envisager une étude portant sur un schéma directeur des mobilités douces, dont le financement est inscrit dans le cadre du contrat de Pole de services. Il en est pris acte.

M, DELAHAYE s'étonne qu'il n'y a pas de crédits pour l'acquisition de jeux pour l'aire de Ravenoville. Après débat, il est décidé de provisionner la somme de 10 000 € pour l'acquisition de jeux pour enfants.

Le Conseil Municipal par 23 voix Pour et 3 abstentions, approuve le budget 2020.

#### **48/2020 – Vote du budget 2020 assainissement SAINTE-MERE-EGLISE**

Le projet de budget annexe d' assainissement de SAINTE-MERE-EGLISE (regroupant désormais Sainte-Mère-Eglise et Carquebut) est soumis à approbation. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 359 283,00 €
- section d'investissement : 348 257,00 € avec la poursuite des travaux engagés en 2019.

Le budget assainissement SAINTE-MERE-EGLISE 2020 est approuvé par 25 voix et 1 abstention.

Mme LABBEY demande si des nouvelles études sont prévues sur des villages en vue de les raccorder au réseau d'assainissement collectif. M. HOLLEY indique que sera engagée la poursuite des travaux de séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales , l'Etat y sera attentif.

#### **49/2020 – Vote du budget 2020 assainissement CHEF DU PONT**

Il est proposé un budget 2020 assainissement CHEF DU PONT en équilibre

- section de fonctionnement : 534 339,00 €
- section d'investissement : 3 655 321,00 €

Ce programme d'investissement comprends notamment la construction de la station d'épuration à SAINTE MERE EGLISE, la poursuite de la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales à chef du Pont ainsi que la mise en conformité de branchements privatifs d'assainissement . Le budget annexe 2020 d'assainissement de CHEF DU PONT est approuvé à l'unanimité.

#### **50/2020 – Vote du budget 20120 assainissement RAVENOVILLE**

Ensuite est présenté le budget 2020 assainissement RAVENOVILLE avec les prévisions suivantes :

- section de fonctionnement : 73 614,00 €
- section d'investissement : 60 184,00 €

M. AUBRIL indique qu'il est nécessaire de prévoir un plan d'épandage des boues surtout pour la lagune du bourg de la Fontaine aussi le recrutement d'un bureau d'études s'avérera nécessaire. Le budget annexe d'assainissement de Ravenoville est approuvé à l'unanimité.

### **51/2020 - Vote du budget 2020 Lotissement de la Fontaine – Ravenoville**

Enfin est présenté le budget annexe 2020 de ce lotissement de la Fontaine.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 149 187,00 €
- section d'investissement : 347 651,00 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

### **52/2020 – Autorisation de recruter un emploi saisonnier**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe technique de l'atelier en procédant au recrutement d'une personne à temps complet pendant 2 mois et renouvelable un mois.

Cette personne sera recrutée à partir du 6 juillet 2020

### **Questions diverses**

- M. HOLLEY répond à M. AUBRIL au sujet de l'organisation de la cantine scolaire, point soulevé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Il lui donne lecture des échanges de mails entre la commune et la communauté de communes. La personne en charge du service auprès de la CC a bien écrit que c'était à la commune d'organiser ce temps du repas et le vice-président en charge, en a bien été informé.
- Monsieur le Maire précise avoir donné un accord révisable à la société OVERLORD TOUR pour le stationnement, derrière la sacristie, de deux véhicules militaires proposant aux touristes des balades. Un arrêté municipal en fixera les conditions.
- Éclairage de l'abri bus de Carquebut : dans le cadre de l'extension de l'éclairage public à Carquebut cet endroit a été oublié. Aussi il est proposé d'ajouter un luminaire sur un mât existant pour un reste à charge communal de 570 €, sera à prévoir en plus la signalétique routière. Mme LABBEY s'étonne que ce point fut oublié, signale qu'une lampe reste en permanence allumée à Eturville et que le bas d'Eturville n'est pas raccordé. M. ETIENNE précise que les réglages d'intensité sont en cours, quant aux travaux non réalisés ils ne faisaient pas partie du projet validé.

### **53/2020 – vote des subventions 2020**

Est présentée à l'assemblée, la liste des subventions au titre de l'année 2020, après avis de la commission en charge. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2020 : :

Centre communal d'action sociale	15 500,00 €
Banque alimentaire	650,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	550,00 €
Anciens combattants Pont/50 € pour Carquebut)	500,00 € (250 € pour l'Ass SME /200€ pour Chef du
Club des aînés de Sainte Mère Église	400,00 €
Croix Rouge locale	200,00 €
Handicapés Montebourg ANEHP	200,00 €

Maison de la Paix	400,00 €
Prévention routière	100,00 €
Football Club	3 200,00 €
Tennis de table	600,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €
Judo	450,00 €
Tennis club	600,00 €
Chasse Sainte-Mère-Eglise	100,00 €
chasse Carquebut	50,00 €
Gardon Chef du pont	200,00 €
Le Trident – projet triennal	2500,00 €
Comité des Fêtes Sainte-Mère-Eglise	500,00 €
Comité des Fêtes de Chef du Pont	400,00 €
comité des fêtes de Carquebut	100,00 €
Comité des fêtes de Ravenoville	500,00 €
M2JS – Ravenoville	100,00 e
Club de l'amitié Chef-du-Pont	400,00 €
Comité des parents d'élèves SME	1 400,00 €
ASC La colombe CDP	1 000,00 €
AVA	500,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Développement soins palliatifs Nord Cotentin	100,00 €
Ligue départementale contre le cancer	50,00 €
Secours Populaire	100,00 €
ABEC – Carentan	100,00 €
La Voie de la Liberté	350,00 €
association HOP HOP HOP	50,00
association des sclérosés en plaques	50,00
association sportive du collège Ste Mère Église	200,00

Il est rappelé que sans la fourniture du bilan de l'année écoulée par les diverses associations, les subventions ne seront pas versées.

**Question de M. OSMONT Olivier :** il demande pourquoi les serrures des mairies seront changées. M. HOLLEY précise qu'il a sous sa responsabilité les archives des mairies et comme toutes les clés non pu être récupérées, des clés sécurisées sont en cours de fabrication.

Par ailleurs, M. OSMONT se félicite de la vente de l'ancienne poste de Chef-du-Pont et revient sur le coffre fort qui a été donné alors qu'il aurait pu servir à la commune pour la collecte de fonds des régies. M. JEAN lui fait remarquer que ce coffre fort lui a été remis gracieusement par LA POSTE, qu'il ne figurait pas à l'inventaire dans le projet de vente de la Poste, que sa valeur est estimée à 150 € et compte tenu de son poids, cela aurait coûté cher pour le déplacer. C'est l'entreprise MIGNOT qui l'a récupéré se chargeant de son déplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45,